

RÈGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL
ECHELON REGIONAL
LIGUE PACA
SAISON 2014-2015

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Généralités

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Les joueurs seront placés en fonction du dernier classement national officiel diffusé.

Article 3 : Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définis par le comité directeur de la Ligue PACA de Tennis de Table.

L'échelon PACA organisera 5 tableaux messieurs ainsi que X tableaux dames pour cette compétition :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Tableau Elite Messieurs | - Tableau Seniors Dames |
| - Tableau -18 ans Messieurs | - Tableau -18ans Dames |
| - Tableau -15 ans Messieurs | - Tableau -15ans Dames |
| - Tableau -13 ans Messieurs | - Tableau -13ans Dames |
| - Tableau -11 ans Messieurs | - Tableau -11 ans Dames |

Si le nombre d'inscrites dans les tableaux féminins est trop faible, le tableau Sénior Dames sera regroupé avec le tableau -18ans Dames, et le tableau -15ans Dames sera regroupé avec le tableau -13ans Dames (dans le cas où les écarts de classements ne sont pas trop importants).

3.1 Déroulement sportif

Tableau Elite Messieurs :

Le tableau Elite Messieurs sera composé de 32 joueurs.

La formule de compétition est la suivante : deux groupes de quatre poules de quatre joueurs (groupes A et B) suivies d'un tableau de 32 joueurs KO à classement intégral.

- Les 16 premiers joueurs seront placés dans les quatre poules du groupe A en suivant la méthode de la mise en poule par blocs.
- Les 16 joueurs suivant seront placés dans les poules du groupe B en suivant la même méthode.
- Les 1^{ers} et 2^{èmes} des poules du groupe A sont en 1/8 de finale du tableau principal
- Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules du groupe A, ainsi que les 1^{ers} et 2^{èmes} des poules du groupe B sont en barrage (1/16 de finale du tableau principal). Les vainqueurs de ces barrages seront qualifiés en 1/8 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/8 de finale du tableau KO.
- Les 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules du groupe B joueront les 1/8 de finale du tableau KO.

Autres Tableaux :

Les autres tableaux seront composés de 16 joueurs.

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poule sont en 1/4 de finale du tableau principal.
- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poule sont en barrages (1/8 de finale du tableau principal). Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/4 de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poule joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

La formule des tableaux féminins pourra être modifiée par le Responsable de l'Épreuve ou par le Juge-Arbitre si le nombre de joueuses est insuffisant.

3.2 Première participation ou reprise d'activité

A partir du deuxième tour, le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est fixée à 6 joueurs pour le Tableau Elite Messieurs et 3 joueurs pour les autres tableaux (environ 20%) par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits seront pris dans l'ordre du dernier classement national officiel diffusé. Pour être intégrés, il faut que ces nouveaux joueurs aient un classement supérieur à celui des derniers joueurs non descendants du tour précédent (ceux-ci descendront donc en départementale). Pour pouvoir être intégré, le nouveau joueur ne doit pas avoir disputé les tours précédents (peu importe l'échelon). La date limite des intégrations est fixée à 15 jours avant l'épreuve.

3.3 Montées descentes

Tableau Elite Messieurs : 5 montées des échelons départementaux, une montée pour la Corse vers l'échelon régional PACA, plus trois montées supplémentaires qui seront attribuées aux trois départements (une par département) qui auront le plus d'inscrits dans cette catégorie. Une montée supplémentaire sera également attribuée au département ayant le plus d'inscrits.

Autres tableaux : 5 montées des échelons départementaux, une montée pour la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée dans chaque catégorie qui sera attribuée au département qui aura le plus d'inscrits dans cette catégorie.

Le nombre de descentes sera tributaire des descentes de nationale et des nouvelles inscriptions.

Les quotas pour les montées supplémentaires sont établis après le 4^{ème} tour de la saison précédente et seront réactualisés après chaque tour de la saison en cours.

Accessions en N2 :

- Elite Messieurs, -15ans Messieurs, -13 ans Messieurs et -11ans Messieurs : 2 montées en N2
- -18 ans Messieurs : 1 montée en N2
- Chaque catégorie Dame : 1 montée en N2 (le tableau -11ans Dames n'existant pas en N2, la vainqueur de ce tableau à l'échelon régional aura le choix soit de rester dans le même tableau soit de jouer dans le tableau supérieur au tour suivant, en l'occurrence le -13ans dames)

3.4 Forfaits et Abandons

- La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au jeudi soir (20H00) précédant l'épreuve.
- Pour les forfaits, application de l'article III.303 des règlements sportifs.
- Pour les abandons, application de l'article III.108 des règlements sportifs.

- Une pénalité financière de 16€ sera due pour tout forfait non excusé. Le forfait est considéré comme non excusé si le joueur n'a pas prévenu le responsable de l'épreuve avant jeudi 20H00 (date limite des repêchages) qui précède la compétition.
- Dans le cas d'un forfait après le jeudi 20H00, il est tenu de fournir un justificatif sous 5 jours au responsable de l'épreuve.
- En cas de non respect de cette procédure, il y a élimination du critérium fédéral pour le reste de la saison.

NB : Un forfait excusé vaut une descente d'une division. Deux forfaits excusés équivalent à une élimination. Un forfait non excusé provoque l'élimination du critérium fédéral

3.5 Arbitrage

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le joueur (ou la joueuse) sera considéré comme abandonnant la compétition. Il ou elle marque 0 point et descend de 2 divisions. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3^{ème} appel. Les joueurs ou joueuses doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils ou qu'elles n'ont plus de partie à arbitrer.

3.6 Constitution des divisions régionales au 1^o tour

Dans chaque catégorie, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante se fait par la sélection des meilleurs joueurs inscrits en fonction des points classement.. Les tableaux sont constitués à partir du dernier classement national officiel diffusé.

Article 4 : Responsable de l'épreuve

Responsable de la Commission Critérium Fédéral PACA
critérium@tennisdetablepaca.fr